

COMMUNE
DE
SAINT-JEAN-DE-CORNIES

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du LUNDI 02 OCTOBRE 2023

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le **deux octobre deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes**, dans la salle « Les Cornouillers », sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire**.

Présents : ARMAND J. Claude, ALLENOU-STOKES Kirsty, BEZIAT Patrick, BOUQUET Philippe, CHATELLIER Xavier, GRUVEL Yves, GUGLIERMOTTE Brice, JAMMES Céline, LABADIE Olivier, LAPEYRE Andy, MARTORELL Virginie, TREUNET Fabienne

Absents ou excusés : DE MONTFUMAT David,

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de **M. Philippe BOUQUET** pour assurer le **secrétariat de la séance** ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Lundi 04 septembre 2023.
2. Décision modificative du BP 2023 N°4.
3. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité.

2) DECISION MODIFICATIVE N°4 AU B.P. 2023

M. Le Maire,

Présente la situation financière et l'ensemble des comptes du BP 2023, afin de solliciter l'Assemblée Délibérante au vote de la décision modificative N° 4 de l'année 2023.

M. Le Maire informe le besoin d'alimenter le chapitre : 041 – opération d'ordre patrimoniale, en dépenses et en recettes, afin de régulariser les éléments de l'inventaire concernant les frais d'études de l'actif dont les travaux sont réalisés.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 2151 OPFI (Ordre)	44 453.97		
R I 041 2031 OPFI (Ordre)	44 453.97		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	44 453.97	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	44 453.97	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.	0	0

Suite à cela, un mandat représentant la dépense totale sera établi, sur une opération d'ordre (chap. 041), émis au compte 2151 (réseaux de voirie) pour les travaux de voirie réalisés et au compte 2181 pour les aménagements et installations sur les bâtiments. A ce jour, aucun travaux sur les bâtiments n'a encore été finalisé. L'ensemble des études porte sur des travaux de voirie.

Un titre de recettes sera également émis, pour la même somme, au compte 2031 (frais d'études), pour sortir les frais d'études de l'actif.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,

Adopte la proposition de décision modificative N° 4.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 20 h 45.

